



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

IFSI : un nombre de candidatures en hausse mais un taux d'abandon encore élevé
Question écrite n° 1526

Texte de la question

M. Stéphane Mazars attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le taux d'abandon des étudiants du secteur médical et paramédical et notamment pour les études en soins infirmiers. En effet, chaque année, les étudiants sont de plus nombreux à faire le choix de la voie des instituts de formation de soins infirmiers (IFSI) : en 2021 ce sont plus de 689 000 dossiers de candidatures qui ont été déposés dans les 365 IFSI que compte la France. Si l'augmentation du nombre des candidatures est une bonne nouvelle pour la filière - et cette dynamique s'inscrit dans le programme du Président de la République qui souhaite le recrutement de 50 000 infirmiers et aides-soignants supplémentaires en Ehpad -, le taux d'abandon reste cependant élevé ; deux mois seulement après la rentrée scolaire 2021, 12,9 % des étudiants avaient abandonné le cursus. Pour rappel, depuis 2019 le recrutement en IFSI s'effectue directement *via* la plateforme Parcoursup. Désormais, la procédure de recrutement s'effectue uniquement sur dossier : l'entretien de motivation préalable au recrutement a été supprimé. Ces entretiens permettaient pourtant de pouvoir juger de la motivation du candidat en le confrontant directement à la réalité de la formation et de la profession. Par ailleurs, le système de sélection mis en place, écarte *de facto* des étudiants particulièrement motivés, mais dont le dossier peut s'avérer insuffisant. C'est pourquoi il l'alerte sur ce point et l'interroge sur les mesures qui seront prises afin de pallier cette situation.

Texte de la réponse

Les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder après le baccalauréat sans concours. Cette évolution était motivée par l'inefficacité du concours pour remplir les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les effets induits par le concours : un défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre ; des coûts importants pour les candidats et leurs familles ; le développement d'une offre de préparation privée payante, accessible socialement discriminante. Ces limites et coûts ont été supprimés par l'intégration dans Parcoursup, ce qui favorise l'égal accès à cette formation. Il n'est par ailleurs pas indifférent de rappeler que pendant la période de crise sanitaire, la procédure dématérialisée de Parcoursup a permis de garantir la continuité du recrutement et des rentrées, ce qui aurait été rendu impossible si le recrutement par concours avait été maintenu. La visibilité obtenue par le recrutement par la voie de la procédure Parcoursup a contribué à renforcer l'attractivité de cette formation. En 2022, ce sont près de 100 000 candidats qui ont formulé au moins un vœu confirmé en phase principale de Parcoursup pour un IFSI. Parmi ceux-ci, près de 50 000 étaient des lycéens de terminale et près de 30 000 des étudiants en réorientation. Chaque année plus de 30 000 étudiants sont sélectionnés par les 365 IFSI, sur la base d'un dossier complet renseigné sur Parcoursup. Cette nouvelle procédure a permis de diversifier les profils des candidats et des étudiants formés. Pour garantir une bonne information des candidats, la plateforme Parcoursup présente de manière détaillée cette formation et ses débouchés. La page d'accueil du site Parcoursup.fr comporte une rubrique dédiée aux candidats en IFSI. Il est bien entendu précisé que la formation, d'une durée de 3 ans, repose sur l'alternance entre théorie et pratique. Plusieurs supports sont proposés pour mieux connaître la formation et les métiers. Il est par ailleurs fortement conseillé aux candidats de se rendre aux journées portes

ouvertes organisées par chacun des IFSI afin de rencontrer les équipes enseignantes et les étudiants. La densité du maillage territorial des IFSI permet aux candidats de se rendre aisément à l'un de ces événements pour mieux connaître la formation et le métier d'infirmier. Les commissions d'examen des vœux, organisées à l'échelle des groupements d'IFSI, disposent de l'intégralité du dossier des candidats pour la sélection, en particulier le projet motivé et la rubrique « centres d'intérêts », afin d'examiner la motivation des candidats. Malgré cette grande attractivité et la forte sélection opérée par les IFSI, des observations ont été faites mettant en avant le lien entre la nouvelle procédure et les abandons prématurés. En l'état, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne dispose pas de données fiables, récentes et détaillées permettant d'objectiver le ressenti exprimé des taux d'abandons précoces en première année, souvent suite au premier stage, qui seraient la conséquence de l'intégration de la formation dans Parcoursup et de la disparition de l'oral permettant d'évaluer la motivation des candidats. Il est en tout cas douteux de penser que la cause de cette situation serait univoque. Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue l'équipe nationale de Parcoursup s'attache à apporter chaque année des évolutions répondant aux attentes des candidats et des formations. L'équipe Parcoursup dialogue en particulier avec les responsables d'IFSI et les régions pour ajuster au mieux les règles et étudier notamment les comportements des candidats. À la demande des IFSI, lors de la session 2023 un complément d'information leur sera apporté lors du dépôt de la candidature. Ainsi, en 2023, des mesures seront prises pour renforcer les actions d'information et d'orientation de manière à permettre aux IFSI d'assurer une évaluation plus qualitative de la motivation des candidats, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des entretiens. Dans le calendrier serré de la procédure, il n'est en effet pas possible pour les instituts d'organiser une pré-sélection et un oral. De plus, cela réintroduirait pour les instituts et pour les familles des dépenses, voire susciterait le rétablissement d'une offre d'année supplémentaire de préparation payante. Enfin, il y a lieu de rappeler que les candidats sélectionnés en nombre plus restreint après l'oral sont susceptibles d'opter pour d'autres filières ; les IFSI seraient alors confrontés à la gestion de places libérées en phase complémentaire en juillet et août.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Mazars](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1526

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 septembre 2022](#), page 4190

Réponse publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1740